Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Villeneuve-lès-Avignon : fermeture de la colline des Mourgues pour risque incendie



En raison du risque météorologique ‘sévère’ de feux de forêt en période estivale, la municipalité de Villeneuve-lès-Avignon a décidé de fermer l’accès à la colline des Mourgues. Cet espace clos boisé de 7ha en plein coeur de la cité cardinalice sera donc fermé au public de 11h à 7h à compter du jeudi 23 juin 2022, et ce, jusqu’à nouvel ordre. L’endroit, qui offre notamment un magnifique point de vue sur Avignon et Villeneuve, reste cependant accessible uniquement en matinée, de 7h à 11h.

A noter qu’une dérogation exceptionnelle est faite pour la représentation du ballet de l’Opéra Grand Avignon qui se produira avec ‘L’art d’aimer’, le jeudi 23 juin à 20h15 dans le théâtre de verdure de la colline.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



La colline des Mourgues : 7ha de forêt en plein coeur de ville.

L.G.

Risque incendie et canicule : appel à la plus grande vigilance

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



La situation météorologique devient de plus en plus critique vis-à-vis des risques d'incendies et de la canicule dans le département. De nombreux départs de feu sont à craindre. Face à cette situation, Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, appelle à la plus grande vigilance.

La situation météorologique, avec l'absence de pluies au printemps, les fortes chaleurs et le vent, devient de plus en plus critique vis-à-vis des risques d'incendies. De nombreux départs de feu, pouvant se propager en forêt, sont à craindre.
Face à cette situation, les services de l'Etat, le service départemental d'incendie et de secours et les comités communaux feux de forêt se mobilisent pour mettre en place des mesures préventives. Outre ces mesures mises en place par les pouvoirs publics, Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, rappelle que « chaque citoyen concourt par son comportement individuel à la sécurité et à la réduction des risques ».

Les mesures de prudence suivantes sont donc de mise : limiter ses activités en forêt durant les après-midi ; réaliser les travaux dans les massifs et à leur proximité, uniquement les matins ; renforcer les capacités d'extinction, pour les entreprises ou les particuliers qui doivent réaliser des travaux proches des massifs boisés ; respecter les interdictions de fumer ou d'apporter du feu en forêt et à moins de 200 m de celle-ci.
Il est nécessaire que chacun soit particulièrement attentif durant les prochains jours alors qu'un épisode

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

caniculaire touche le territoire et vient accentuer les risques.

Alerte canicule !
Face à la montée précoce des températures, le préfet de Vaucluse rappelle également qu' « il appartient à chacune et à chacun d'être vigilants face à ces conditions météorologiques extrêmes. L'apparition des effets sanitaires liés à la chaleur ne se limite pas aux phénomènes extrêmes. Ils se manifestent en première instance chez certaines populations, plus vulnérables à la chaleur ».
Il s'agit des personnes fragiles comme les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants de moins de six ans… et des populations surexposées du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur comportement ou de l'environnement.
En cas de fortes chaleurs, il convient d'appliquer les recommandations suivantes : boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif, manger normalement et limiter sa consommation d'alcool. Pour les personnes âgées, il est conseillé de boire à minima 1,5 L d'eau par jour. Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour. Maintenir son logement frais. Passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais. Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et pratiquer une activité physique. Donner régulièrement des nouvelles à ses proches et si nécessaire, demander de l'aide.
En cas d'urgence, contactez le 15.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur les sites internet : www.sante.gouv.fr / www.paca.ars.sante.fr / www.santepubliquefrance.fr

J.R.

Orange entretient sa forêt pour améliorer son accessibilité et sa viabilité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



La ville d'Orange vient de lancer une opération d'entretien de la forêt de Boisfeuillet dans l'optique d'améliorer trois aspects : son accès par les pompiers, la viabilité de ses arbres, ainsi que son côté pédagogique pour les jeunes.

Estimée à un montant de 50 000 euros, cette opération a été menée par une entreprise spécialisée dans l'élagage. De nouveaux chemins de circulation sont désormais accessibles, notamment pour les pompiers du département en cas d'incendie. Ces nouvelles routes forestières ont permis la création des zones pyro-résistantes pour endiguer la propagation des flammes. Les massifs forestiers du Vaucluse sont largement exposés au risque d'incendie chaque année, ce pourquoi cette mesure s'est présentée comme indispensable.

L'élagage des arbres des 14 hectares de la forêt de Boisfeuillet va également permettre d'assurer une meilleure viabilité de cette dernière en donnant de l'espace à ses arbres pour pousser et se développer. Ainsi, les jeunes pousses pourront assurer la régénération de l'écosystème et l'amener à se reconstituer.

Enfin, le lancement de cette opération a également un objectif pédagogique. Maintenant que la forêt est plus accessible, la ville d'Orange souhaite créer de nouveaux parcours pour les enfants et les habitués du centre de loisirs de Boisfeuillet. D'ici l'automne prochain, le service Embellissement de la ville souhaite

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

aménager un sentier botanique en collaboration avec les enfants du centre afin d'y découvrir la richesse des plantes méditerranéennes et leurs vertus. Tout le bois récolté durant cette opération va être recyclé.

V.A.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !